



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-07-2026 /

Dossier complet le : 31-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021836/KK P

1 Intitulé du projet

PETIT FORESTIER - FROID STATIQUE - ARRAS

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FORESTATE FRANCE

Raison sociale

FORESTATE FRANCE

N° SIRET

85231135600012

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

SITRUK

☒ Monsieur

Prénom(s)

David

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet propose consiste en la réalisation d'un bâtiment de type entrepot accueillant un atelier de meubles frigorifiques en R+3, un atelier d'entretien de containers frigorifiques en RDC et une partie bureau en R+2. L'entrepot mesurera 14 m de hauteur à l'acrotère et aura une surface au sol de 4 450 m² à usage d'atelier d'entretien, de stockage de mobilier et containers frigorifiques et de bureaux qui sera implantée sur une parcelle de 15 632 m², située au Nord Est d'Arras, dans la commune de Bailleul-Sir-Berthoult, dans le parc d'activité « Actiparc », section cadastrale 000 ZH 01 sur les parcelles n° 264, 252, 249, 254, 236, 238, 60.

4.2 Objectifs du projet

Le Groupe Petit Forestier, spécialisée dans la location de matériel frigorifique pour le secteur agroalimentaire (GMS, commerces), nécessite une implantation stratégique pour optimiser sa logistique. Ce projet vise à créer un centre opérationnel complet permettant de gérer le cycle de vie des équipements : stockage, expédition, récupération et remise en état (maintenance). La configuration de cette zone est idéale car elle permet l'accès et la manœuvre des poids lourds (semi-remorques) indispensables à notre activité. Le site regroupera ainsi trois fonctions clés : des espaces de stockage, des ateliers de maintenance et les bureaux administratifs nécessaires au personnel sur place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phase Travaux (gros oeuvre et second oeuvre) : o Inclusions rigides et fondations profondes. o Massifs, longrines et dallage. o Montage de la charpente métallique, couverture et bardage. o Amenagements intérieurs et lots techniques (Electricité, CVC, plomberie). Le déroulé des travaux sont exposés dans le document en annexe 1 intitulé "Planning enveloppe 2026".

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce bâtiment compose de 2 entrepôts : Petit Forestier meuble (PFM) et petit Forestier containers (PFCO) et d'un bâtiment de bureaux sur une surface de plancher de 9 715 m². Il s'agit d'un bâtiment de type entrepôts de forme et volumétrie simple en format isolé et en recul des limites parcellaires. Le bâtiment sera exploité de la façon suivante: -Partie bureaux: en R+2 : RDC : 4 bureaux, un espace convivialité, un bloc sanitaire accessible UFR, une réserve, un local ménage. au 1^{er} étage: 1 salle de détente de 69m², 2 vestiaires H&F au 2^{ème} étage: 4 bureaux, une salle de réunion de 42m², un bloc sanitaire, un local informatique. -Pour la partie entrepôt principale en R+2 (pour PFM): RDC : une zone de stockage de 2563m², un magasin de 91m², une zone carrosserie de 105 m², une zone lavage de 102 m², une zone soufflage de 113 m², une zone canalis de 113m², 2 sanitaires. au 1^{er} étage : une zone de stockage de 2253 m². au 2^{ème} étage : une zone de stockage de 2563m² avec une zone d'exposition une mezzanine de 579m². -Partie entrepôts secondaire (pour PFCO). Au RDC : une zone d'atelier de réparation pour les conteneurs frigorifiques de 1020m². un local peinture de 9m² environ. Pour les besoins en stationnements, ils seront couverts par la réalisation de 45 places de parking en extérieur, dont 2 adaptées UFR et 1 zone pour le pacage de 9 vélos.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface terrain Surface au sol Surface plancher hauteurs de 3 parallelepipedes contigus	(15632, m2) (4450, m2) (12000, m2) (14 , 11 et 10,5, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone de projet n'est pas comprise dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est la Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry en Artois (Identifiant national : 310013375) située à plus de 2 km au sud du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement du Grand Arras a été approuvé le 20 juin 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Absence de site inscrit ou classe. Le premier site classé et inscrit se situe à environ 4 km sur le sud du site d'étude. Il s'agit du domaine de Vaudry-Fontaine.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Bailleul-Sir-Berthoult n'est couverte par aucun plan de prévention des risques naturels et technologiques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 a proximite du site d'etude.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'eau servira aux besoins sanitaires et au nettoyage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les remblais seront utilises sur le terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pas de necessite au regard du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les eaux pluviales resultant des toitures et des voiries seront collectées par un réseau et envoyées aux bassins d'infiltration après passage dans un déboureur/deshuileur (pour les eaux voiries).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet de construction intéresse les parcelles ZH 249, 252, 254, 256, 258, 260, 2662, 264 situées dans le parc d'activité de Actiparc. Le site est une parcelle agricole non cultivée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site est une parcelle agricole non cultivée, mais conforme avec la destination du bâtiment selon le plan
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	a commune ainsi que le site d'étude sont traversés par une canalisation de gaz. (DN250-1962-OPPY-BEAURAINS). Le site se situe dans une zone industrielle. Plusieurs ICPE se situent à proximité du site d'étude, et notamment l'établissement BATTRI qui est classé Seveso seuil haut et qui se situe à environ 1.70 km à l'ouest du site d'étude. Pas de PPRT dans la zone
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera du trafic d'engins et poids lourds en phase chantier. En phase d'exploitation, le trafic des véhicules légers du personnel et des semi-remorques .
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le site se situe en zone d'activité. L'activité peut être une source de bruit notamment avec le trafic routier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	L'activité en elle-même n'engendrera pas de bruit particulièrement
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	projecteurs LED orientables fixes en façade.Éclairage strictement fonctionnel des abords,orientes vers les seules zones utiles.Horloge astronomique avec extinction automatique éteint au plus tard à 23h conforme
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe dans une zone industrielle.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	les eaux pluviales résultant des toitures et des voiries seront collectées par un réseau et envoyées aux bassins d'infiltration après passage dans un débouilleur/deshuileur (pour les eaux voiries)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	dans des bassins d'infiltration sur le site. quantité liée à la pluie

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les effluents du bâtiment sont liés aux besoins sanitaires des employés. Les eaux usées seront rejetées au réseau d'assainissement collectif situé rue des Atrebat, Le principe établi pour la gestion des eaux pluviales du projet sont les suivants: la gestion des pluies 10 ans par infiltration, les pluies d'occurrences supérieures au dimensionnement des dispositifs EP seront gérées par débordement et ruissellement jusqu'au
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les façades des ateliers/entrepôt seront habillées d'un bardage métallique blanc, une partie en RDC au niveau des quais sera réalisée en bardage métallique vert PETIT FORESTIER et une autre partie en bardage teinté bois. L'ensemble des espaces hors constructions, stationnement et voies d'accès seront végétalisés. Les arbres à haute tige seront dans la mesure du possible conservés ou nouvellement plantés. Les nouveaux
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site est actuellement en friches herbacées (ancien champ cultivé abandonné). Le projet est compatible avec la zone du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres projets connus sont déjà implantés sur la ZAC. Les effets cumulés potentiels concernent essentiellement le trafic et le bruit liés à la circulation des poids-lourds desservant l'ensemble des activités de la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le maître d'ouvrage sélectionnera une entreprise TCE ou macro lot qui aura la charge du coordination du chantier. Une entreprise de niveau nationale ou régionale reconnue pour son sérieux (avec des certifications MASE, ISO ou Ecovadis). L'entreprise devra s'engager dans une démarche de « Chantier à Faible Impact Environnemental » avec des mesures concrètes pour chaque flux. Une étude de caractérisation de zone humide a été réalisée en septembre 2025. Celle-ci en a conclu que le site d'étude n'est pas une zone humide.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vu de l'étude réalisée au 6.1. Le site n'est pas à vocation industrielle mais uniquement logistique. Les incidences concernent essentiellement le bruit et les émissions dues au trafic de poids-lourds. Les principales mesures qui seront mises en œuvre sont les suivantes : Gestion des déchets et propreté : - Tri à la source : Mise en place de bennes spécifiques (Inertes, DIB, Déchets Dangereux) avec une signalétique claire/- Schéma d'Organisation (SOGED) : Etablissement d'un plan de gestion des déchets avant le démarrage pour anticiper les volumes et les exutoires /- Protection : Les bennes sont équipées de filets pour éviter les envols de matériaux durant le stockage et le transport. Gestion de l'eau et des ressources - Suivi des consommations : Installation de compteurs spécifiques avec relevés hebdomadaires pour détecter toute surconsommation./ - Équipements hydro-économiques : Utilisation de robinets temporisés (type PRESTO) et de chasse d'eau à double commande dans la base vie./ - Dispositifs anti-pollution : Présence systématique de kits anti-pollution pour traiter immédiatement tout déversement accidentel./ - Aire de lavage : Le nettoyage des bennes à béton se fait sur une zone dédiée avec récupération des eaux dans un bac de décantation. Nuisances sonores et atmosphériques - Horaires stricts : Travaux bruyants limités de 7h00 à 20h00 en semaine, interdits les dimanches et jours fériés./- Matériel adapté : Priorité aux engins électriques ou insonorisés et utilisation d'huiles de décoffrage végétales sans solvants

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le bâtiment est un bâtiment de taille moyenne dans une nouvelle zone d'activité. Le fait qu'il dépasse le seuil des 10.000m² et est soumis à étude au cas par cas, provient des surfaces de mezzanines. Nous estimons qu'il devrait en être dispensé du fait de la simplicité de l'activité d'entrepôt sans nuisances ou risques particuliers.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Goulet

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Représentant du maitre d'ouvrage

À Paris

Fait le 31-07-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)